



Manquement au rendez vous du spip et de soins

Par **bischoff**, le **21/04/2012** à **17:43**

Bonjour, rnje vous ecrit parce que j 'avais un rdv au jap ce vendredi 20avril 2012 pour un debat contradictoire parce que je fais pas les soins pour une revocation du sursis vu que je repond pas au convocation du spip sachant que je risque 2 ans et 5 mois de prison savoir si je sais malheureusement que je vais etre incarcerner ma peines j'aimerai savoir si c'est la police qui viendra me chercher chez moi ou si je reseverai une convocation par le jap a me presenter a la maison d'arret un certain jour ou si j'aurez un mandat d'arret contre moi ?rnMERCI BIEN DE ME REPONDRE

Par **chris_ldv**, le **19/11/2012** à **18:15**

Bonjour, rnUn débat contradictoire signifie que chacun expose ses arguments. rnSi vous avez une explication recevable pour votre refus de soins il vous appartient de l'exposer. rnCordialement,

Par **Juchl**, le **30/09/2020** à **18:01**

Bonjour rnMon copain est actuellement sous bracelet électronique pour une durée de 4 mois quil à finit dans 20 jours (il sort de 18 mois de prison et il etait cense lui rester 2 ans) et il à loupé 2 rdv spip le premier il a justifié son absence et le deuxieme qui etait censé etre ce matin avec un psy pour ces soins il a pas pu y aller et compte appelé que demain matin pour

s'excuser et déplacer le rdv, pensez vous quil va avoir des gros ennuis ??? Merci de vos réponses